

**DECOUVREZ**  
**L' Action de Formation Préalable au Recrutement**  
**DEMATÉRIALISÉE**

# NOUVEAU !

## L'AIDE A LA FORMATION AVANT L'EMBAUCHE SE DEMATERIALISE

### + Un accès simple et rapide

*Déposez votre demande d'aide AFPR directement depuis votre espace sur pole-emploi.fr, en toute autonomie 24h/24 – 7j/7 <sup>(1)</sup>*

### + Un suivi en temps réel

*Tout se fait en ligne : de la complétude de la demande à la visualisation de son état d'avancement .*

*Gagnez du temps dans vos échanges avec le demandeur d'emploi, Pôle emploi et l'organisme de formation*

### + Un processus de recrutement facilité

*Suivez le parcours de formation de votre futur collaborateur et son atteinte des compétences répondant à votre besoin*

*(1) Phase expérimentale sur le premier semestre 2019 auprès des régions Nouvelle Aquitaine, Martinique, Guadeloupe et des départements Ardennes, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Saône et Loire et Côte d'Or, sur une modalité de formation unique (tutorat ou formation dispensée par un organisme de formation)*

#### **Rappel :**

Attribuée par Pôle emploi, l'Action de Formation Préalable au Recrutement (AFPR) est une aide au financement d'une formation préalable à l'embauche . Elle permet au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences professionnelles requises pour occuper le poste sur lequel vous recrutez.

Le projet d'embauche vise un :

- CDD de 6 mois à moins de 12 mois
- Contrat de professionnalisation de moins de 12 mois
- Contrat de travail temporaire d'au moins 6 mois au cours des 9 mois suivant la formation

Cette formation ne peut excéder 400 heures <sup>(2)</sup>

*(2) Pôle emploi peut financer au-delà de cette durée dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences ou de dispositifs spécifiques. Rapprochez-vous de votre conseiller Pôle emploi pour obtenir plus d'informations.*

# La demande d'AFPR dématérialisée en 3 étapes

*Votre conseiller Pôle emploi peut vous accompagner dès l'initialisation de votre demande et rester à votre écoute tout au long pour vous guider.*

1

## Je saisis ma demande sur mon espace recruteur

Sur pole-emploi.fr, je renseigne les informations de ma demande relatives :

- Au demandeur d'emploi
- A l'offre d'emploi
- Au devis et au plan de formation

*Votre conseiller Pôle emploi doit donner son accord sur le montant de l'aide avant envoi de la demande.*

2

## Ma demande est prise en compte

- Le conseiller Pôle emploi étudie ma demande pour valider la suite du processus
- Le demandeur d'emploi réceptionne ma demande sur son espace pour acceptation
- L'agence Pôle emploi valide ma demande
- Je visualise en temps réel les étapes de décision sur mon espace

3

## Je procède au suivi du demandeur d'emploi durant sa formation <sup>(3)</sup>

Le formateur doit attester de :

- l'entrée en formation du demandeur d'emploi au 1<sup>er</sup> jour excepté si l'organisme de formation peut l'attester automatiquement
- Sa présence en cours de formation

Je dois fournir à la fin de la formation:

- Des bilans sur la formation et sur la mesure ainsi que la facture

*(3) La saisie des présences et des bilans sera possible directement depuis votre espace personnel début 2020*

Pôle emploi – Le Cinétic – 1, avenue du Docteur Gley – 75987 Paris Cedex 20 – Juin 2019

**POLE-EMPLOI.FR**

